



Prangins, le 20 février 1976

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 30/76

Concerne : Demande de crédit pour honoraires d'architectes en vue d'une étude pour la rénovation de l'intérieur de l'Auberge Communale

Délégué municipal : M. Alfred Moser

Monsieur le Président,
Mesdemoiselles, Messieurs,

Lors de la séance du 16 décembre 1975, le Conseil Communal a décidé qu'une étude complète devait être faite pour la rénovation de l'intérieur de l'Auberge Communale.

Pour donner suite à cette décision, la Municipalité a demandé au Bureau d'architecture à Gland de lui présenter un devis pour une étude complète. Celui-ci se monte à Frs. 20'000.-- sans les frais d'héliographie et reproductions qui seront comptés à part.

La Municipalité a donné son avis au sujet de ce projet de transformation qu'elle ne saurait approuver pour la raison suivante:

Ces transformations vont coûter certainement plusieurs centaines de milliers de francs qu'il faudra bien rentrer par un loyer adéquat. De ce fait il augmentera dans des proportions importantes. Trouverons-nous le tenancier qui souscrira à une charge de ce genre ?

Si, malgré l'argument qui précède, le Conseil Communal maintient son intention de suivre au projet, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le présent préavis No 30/76 concernant une demande de crédit pour honoraires d'architectes en vue d'une étude pour la rénovation de l'intérieur de l'Auberge Communale

Lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

Attendu que

ce dernier a été régulièrement porté
à l'ordre du jour

décide

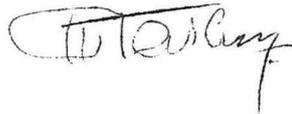
- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit
de Frs. 20'000.-- pour les honoraires
d'architectes en vue d'une étude pour
la rénovation de l'intérieur de
l'Auberge Communale
- 2) de l'autoriser à remettre l'étude du
projet au Bureau d'architecture Gaston
Zimmermann à Gland

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 février 1976
pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



F. Mathey

L. Blanchoud